Association pour la Taxation des Transactions financières pour l'Action Citoyenne

attac limousin

Infos et actions

Bulletin des Comités Locaux de Corrèze, Creuse et Haute-Vienne



Appel aux dons :

Réaffirmons l'indépendance et assurons l'avenir de la Maison des Droits de l'Homme

Dans ce numéro

Avenir de la MDH ?

Biosyl : recours administratif

Comité Limousin-Kanaky

Pesticides

Cinema

Un long chemin vers l'émancipation

Actu Sociale

28ème régime

Des pensées qui nous inspirent

A lire / A faire

Novembre - décembre 2026

Bimestriel n°145

ACTUS

Maison des Droits de l'Homme
119 avenue du Général Leclerc - 87100 LIMOGES
Tel. 05 55 35 81 24 - contact@mdh-limoges.org
www.mdh-limoges.org

Quel avenir pour la MDH de Limoges?

Appel aux dons : réaffirmons l'indépendance et assurons l'avenir de la Maison des Droits de l'Homme

Cher.es ami.es,

Depuis 1998, la Maison des Droits de l'Homme (MDH) est un espace vivant d'émancipation, d'éducation populaire, de solidarité et de lutte contre les exclusions en Haute-Vienne.

La MDH, c'est un réseau en action qui chaque année :

- **Accompagne 1 000 à 1 500 personnes** dans l'accès fondamental à leurs droits.
- **Sensibilise 4 000 personnes** aux enjeux de citoyenneté et de solidarité internationale.
- **Accueille dans ses locaux 250 réunions inter-associatives** pour faire vivre les mobilisations et les coopérations locales.

Faire le choix de l'autonomie et de la continuité

Aujourd'hui, comme l'ensemble du monde associatif, la MDH fait face au désengagement continu des financements publics et à la hausse des coûts de fonctionnement. Mais plutôt que de subir ces contraintes ou de réduire notre action, nous faisons le choix politique de la mobilisation citoyenne.

Comme l'ont souligné les échanges lors de la journée Portes Ouvertes du 3 octobre dernier, l'avenir de nos actions passe par la construction d'un nouveau modèle économique : **un soutien citoyen direct, régulier et indépendant.**

Pour sécuriser la fin de l'année 2026 et engager sereinement cette transition vers 2027, nous avons besoin de réunir **25 000 € d'ici le 30 novembre**.

Votre soutien est notre liberté d'action

En contribuant aujourd'hui, vous ne comblez pas seulement un déficit : vous investissez dans un outil collectif fort, autonome et résiliant. *Chaque don ouvre droit à une réduction d'impôt de 66 %. Un don de 60 € représente ainsi un coût réel de 20 € seulement.*

Nous comptons sur votre solidarité pour faire vivre cet espace commun.

Le bureau de la MDH

Comment contribuer ?

En ligne (rapide et sécurisé) : via la plateforme HelloAsso https://www.helloasso.com/associations/maison-des-droits-de-l-homme/formulaires/1

Par chèque : à l'ordre de la *Maison des Droits de l'Homme*. Adresse postale : 119 Avenue du Général Leclerc, 87100 Limoges.

Par virement bancaire : Compte "Maison des Droits de l'Homme" - Iban : FR76 4255 9100 0008 0260 3270 501 - Bic : CCOPFRPPXXX – Merci de le confirmer en envoyant un courriel : contact@mdh-limoges.org

DOSSIER

Biosyl : recours administratif

⚖ **Retour sur l'audience Biosyl** ⚖

On vous explique comment se passe :

- un "rapporteur", magistrat administratif, étudie les requêtes des parties adverses, et formule un rapport pour les juges. Le rôle de ce rapporteur est d'analyser les écrits, appelés mémoires.

Pour cette audience, le zélé rapporteur a tout simplement TOUT **rejeté**, TOUT, **l'ensemble des arguments** de Canopée et FNE.

Ensuite :

- l'avocat de Canopée et FNE lit son mémoire, celui qui a été fourni et augmenté tout au long des échanges de ces derniers mois.

Puis :

- l'avocate de Biosyl, lit son propre mémoire, aussi déjà connu. Nous vous en dévoilerons des contenus plus tard, mais en gros, Biosyl est une petite PME, utile pour la transition énergétique, qui en plus est très engagée pour la préservation de la biodiversité, la preuve en est qu elle a fait un diagnostic 4 saisons pour la Zone humide du terrain, et qu'elle sanctuarise un espace pour les espèces protégées.

Et voilà ! merci, au revoir !!

Pas d'échanges contradictoires, **pas moyen de répondre au rapporteur**, **pas d'arguments de la préfecture pour motiver le non basculement en régime d'autorisation ICPE**.

Affaire suivante, les juges délibèreront et on vous tient informés. 👋

Donc, personne n'a à répondre des risques, ni sur le fonctionnement de l'usine, qui utilise une énergie incroyable pour transformer des arbres en poussières, avec de nombreux postes incendie et explosif, ni sur l'impact pour les riverains.

Ni sur les 'impacts sur la ressource, liés aux approvisionnements de cette usine qui a besoin de 160 000 m3 de bois par an pour tourner !

Et bien, non, on est en simple Enregistrement ICPE. Donc, il n'est pas exigé d'études complémentaires.

Voilà, c'est ça le droit, le droit froid !

Et, on appelle ça LE DROIT DE L'ENVIRONNEMENT.

Pas de débat.
Pas d'échange.
Un rapporteur... rien d'autres !!

C'est assez, comment dire ..... lamentable !

Reste à attendre le "verdict" des juges 😐, allez, peut être Biosyl devra à minima avoir un portail repeint ... en vert

Le verdict est tombé le 23 septembre 2026, le Tribunal Administratif de Limoges a rejeté le recours déposé par Canopée et France Nature Environnement Creuse .

Canopée va faire appel devant la Cour d'Appel de Bordeaux .

Facebook
Forêt Debout—Gare à Biosyl



DOSSIER

Limousin Kanaky

Le Comité de Solidarité
Limousin Kanaky (CSLK)
Il doit finir le temps des colonies !

Un comité de Solidarité avec la Kanaky s'est créé à la mi septembre dans le Limousin à l'initiative de personnes du collectif citoyen de La Souterraine et à la faveur de relations avec Édouard Katrawa, Kanak de Lifou aux Îles Loyauté et membre du FLNKS (Front de Libération Nationale Kanake et Socialiste) .

Les constats suivant ont motivé la création du CSLK :

- la situation coloniale de la Kanaky-Nouvelle Calédonie : **la Nouvelle-Calédonie est inscrite par l'ONU sur la liste des territoires non autonomes à décoloniser, le peuple kanak est reconnu comme un peuple colonisé par le droit international**
- les multiples initiatives gouvernementales visant la sortie de l'Accord de Nouméa pour tenter de stopper le processus de décolonisation et l'indépendance.
- la répression féroce de 2024 (suite à l'insurrection du 13 mai 2024 contestant la tentative de dégel du corps électoral) et la déportation en métropole de plusieurs militants CCAT-FLNKS,
- peu de Français.es métropolitain.es connaissent l'histoire de cette colonisation et la situation actuelle de et sur ce territoire,
- Il n' est plus possible de laisser perdurer cette politique coloniale française en notre nom sans réagir, il est indispensable d'informer sur cette situation dans notre territoire .

Lors de la réunion de constitution du comité qui s'est tenue le 17 septembre à La Souterraine, nous avons précisé les objectifs du comité :

- faire connaître et comprendre la situation coloniale qui est celle de Kanaky,
- soutenir les luttes du peuple kanak ; notamment, les mouvements associatifs, syndicaux ou politiques qui agissent pour le droit à l'autodétermination des Kanaks, pour l'indépendance de la Kanaky.

Cette action s'inscrit dans un cadre internationaliste, anti-impérialiste et anticolonialiste global.

Des organisations ont rejoint le CSLK : Attac 87-23, le Collectif citoyen de La Souterraine, LFI 87; la Ligue Anti Impérialiste, les Jeunesses Communistes, des organisations sympathisantes NPA23 , Mouvement de la paix 23 , LFI 23 et des personnes individuelles dont un couple qui après un séjour de quelques années dans les îles de Lifou est toujours en relation avec le mouvement de consommateurs local .

Attac France est membre du Collectif de Solidarité Kanake (CSK)
et soutient les mobilisations en faveur de l'indépendance de la Kanaky comme celle du 21 mars 2026 qui demandait **l'abandon immédiat du projet d'accord de Bougival et le respect du droit à l'autodétermination du peuple kanak**
Le CSLK a démarré ses activités, le 24 septembre 2026 en soutien à la population kanak et pour rappeler le début de la colonisation française le 24 septembre 1853; nous nous sommes rassemblés Cours Bugeaud à Limoges, rebaptisé pour l'occasion; Cours Louise Michel (membre de la Commune de Paris, envoyée au bagne en Kanaky - Nouvelle- Calédonie où elle soutint les Kanaks) et Eloi Machoro (Kanak insurgé dans les années 1980 contre le maintien du pouvoir colonialiste français, exécuté par le GIGN). Cela a été l'occasion de rappeler les objectifs principaux de notre comité, de lire le communiqué du FLNKS du même jour et certains textes en relation avec cette « commémoration » .

Quelques personnes se sont rajoutées à notre comité, une convergence des luttes autour de l'impérialisme et de la colonisation se dessine, des pistes d'actions futures ont été évoquées.
Le Comité Solidarité Limousin Kanaky souhaite inclure toute personne désireuse d'y participer, toute association, parti politique, syndicat...toute organisation qui défend les droits humains et l'anticolonialisme, l'anti-impérialisme.
N'hésitez pas à venir le rejoindre !
Contact : ComiteSolidariteLimousinKanaky@proton.me
Instagram : c.solidarite.limousin.kanaky

Marie Paule Murail—Attac 87-23

Pour en savoir plus :
- Publication de Ian Vidal (membre du CA d' Attac France) : « Kanaky : il est fini le temps des colonies ! » (https://france.attac.org/nos-publications/les-possibles/numero-40-ete-2024/dossier-ou-en-est-l-altermondialisme-dans-le-contexte-de-la-crise-globale-du/article/kanaky-il-est-fini-le-temps-des-colonies) .
- Interview par Marie Beyer (Journaliste indépendante qui écrit dans Lignes d'Attac) de Weregnia Vama, militant indépendantiste et écologiste kanak, Libéré après un an d'incarcération en France hexagonale, : https://www.youtube.com/watch?v=45aczyHtLoA&t=211s



Stop Pesticides : Syngenta et Omnibus 10

1 -Manifestation contre Syngenta le 3 octobre 2026 :

Nous étions deux personnes d'Attac 87 accompagnées de deux personnes des Amis de la Terre Limousin à avoir fait le déplacement pour participer à cette manifestation contre l'usine de production de pesticides Syngenta de St Pierre la Garenne à l'appel de Cancer Colère, de la Confédération paysanne, du Collectif de soutien aux victimes des pesticides de l'Ouest (CSVPO) et des Soulèvements de la terre, avec l'appui de plus de cinquante organisations syndicales, paysannes et écologistes dont Attac France .
15000 personnes étaient présentes , le cortège a mélangé beaucoup de personnes qui ne sont pas habituées à manifester ensemble : malades du cancer, paysan.nes en conventionnel empoisonné.es par les pesticides, salarié.e.s de cette industrie, soignants et scientifiques, militant.e.s décolonial.e.s contre le colonialisme chimique.... C 'était un rendez vous très émouvant du fait des prises de paroles fortes de victimes du cancer , notamment celle de Théo, 19 ans victime de graves malformations liées aux pesticides depuis sa naissance .
Les forces de l'ordre sont venues en nombre pour contrôler les manifestant.e.s à l'arrivée ou pour protéger cette entreprise empoisonneuse et largement soutenue financièrement par les fonds publics, alors que la communauté scientifique ne cesse d'alerter sur les atteintes irréversibles des pesticides à la biodiversité, ainsi que leur rôle dans l'augmentation de nombreuses pathologies notamment certains cancers et maladies neurodégénératives. (Le descriptif détaillé et les photos de la manifestation sont sur le site des soulèvements de la terre) .

Le CV de Syngenta fait par Attac France et présenté via un poster durant la manifestation en atteste : 16 millions d'euros que l'État attribue à Syngenta pour faire de la recherche sur les pesticides, donc sur des produits causeurs de cancer ; on



Curriculum Vitae

syngenta



Chiffre d'affaires Monde
25,5 milliards

Résultat Net France
31,3 millions

Impôt sur les sociétés
0€

COMPÉTENCES

Empoisonnement

Privatisation du vivant

- Important détenteur de brevets sur les semences en Europe
- Réduction de l'autonomie paysanne

Évitement de l'impôt

LOISIRS

Intérêt général

Pollution

Lobbying

RÉFÉRENCES

Justice française

- Procès des salarié-es du site de St-Pierre-la-Garenne (conditions de travail indignes)

Cour de justice au Brésil

- Condamnation pour le meurtre d'un dirigeant du Mouvement des Sans Terre

FORMATION

Master en aides publiques sans condition

CIR* **16 472 000 €** en 2024

*Crédit Impôt Recherche

Grâce au CIR, Syngenta évite l'impôt malgré des millions d'euros de bénéfices déclarés en France

EXPÉRIENCES PROFESSIONNELLES

Contaminations

- **Production de pesticides dangereux**
- **Maladies professionnelles** salarié-es et paysan-nes
- **Pollution de nappes phréatiques**
- **Développement de pathologies et cancers** riverain-es
- **Intoxication et surmortalité des abeilles** liées au pesticide neurotoxique « Cruiser » désormais interdit

Colonialisme chimique

- **Exportation de pesticides interdits en Europe dans les pays du Sud** Brésil, Inde, Afrique
- **Intimidation et répression des luttes paysannes**

Partenaire de criminels de guerre

- **Absorption en 2020 de la firme israélienne ADAMA** production dans des colonies israéliennes illégales, pulvérisation massive de pesticides pour détruire des terres palestiniennes
- **En 2022 Syngenta a continué d'opérer en Russie malgré l'invasion en cours de l'Ukraine**

Influence politique

- **1 510 000€ de dépenses de lobbying** UE 2025
- **Membre du groupe Phyteis** qui a fait pression sur la loi Duplomb et la loi d'urgence agricole (LUA)
- **Promotion des NGT en France** (de nouveaux OGM)

Désarmons les multinationales

attac

en ferait de l'aide aux victimes du cancer avec cette somme !

Ce soutien massif des autorités est d'autant plus révoltant quand on demande en parallèle aux citoyens lambda, potentiellement victime ou future victime de financer la lutte contre le cancer et l'aide aux malades , notamment via octobre rose . Révoltant aussi de voir des députés qui votent massivement pour des lois réintroduisant ces poisons arborer hypocritement un ruban rose durant les séances à l'assemblée nationale !

Les témoignages , et en particulier l'intervention de Fleur Breteau (Cancer Colère) confirment que la prévention n'est en aucun cas le dépistage, la prévention c'est de supprimer - ou à minima de diminuer - les produits cancérogènes dont les pesticides et autres produits chimiques présents partout . Mais le gouvernement Français (Lois Duplomb et d' urgence agricole) et l'Europe (directives omnibus) font tout le contraire , ils prennent des décisions pour ouvrir un boulevard au développement de nouveaux pesticides, ceci à la faveur des alliances droite-extrême droite et du lobbying des industries de l'agrochimie .

2 - **L'UE** se prépare à voter l'Omnibus européen sur les pesticides :

L'un des pires reculs jamais connus en matière de réglementation ; parmi les nombreuses régressions proposées, **les durées d'autorisation des pesticides seraient fortement rallongées voire illimitées**, alors qu'elles sont déjà de 10 ou 15 ans aujourd'hui. Les co-rapporteurs du Parlement européen, l'un de droite et l'autre d'extrême droite, proposent même une version encore plus maximaliste de ce texte. **Le maintien sur le marché des pesticides de synthèse est encouragé dans l'omnibus par d'autres mesures** : prolongation des périodes de grâce, élargissement des dérogations d'usage des pesticides les plus dangereux, limitation de la capacité des États membres à utiliser la littérature scientifique, etc… Il prévoit en outre d'élargir les possibilités d'usage de drones pour épandre les pesticides. Les produits biocides, utilisés comme antiparasitaires ou encore produits de traitement des matériaux, bénéficieraient également d'approbations illimitées.
L'Omnibus pesticides est un texte **au service des grandes industries et de l'agriculture productiviste**. La Commission a décidé de tourner le dos au Pacte vert et à son objectif de réduire de moitié l'usage des pesticides d'ici 2030. Elle veut nous faire revenir en arrière de plusieurs décennies !

Comment lutter contre , la campagne « Stop Pesticides » :

- Des rassemblement et manifestations ont eu lieu partout en France les 10 et 11 octobre .
- **Appeler les eurodéputés à rejeter l' Omnibus Pesticides** , un outil d'aide ci-dessous https://shaketonpolitique.org/interpellations/interpellation-omnibus-ue
- **Participer au rassemblement à Strasbourg le mardi 24 Novembre** pour interpeller les eurodéputés qui seront en séance plénière (sur d'autres sujets) avant leur futur vote sur l'Omnibus 10 . Un bus devrait être affrété au départ de Limoges .

Pour suivre toutes les infos et avoir les outils :

https://linktr.ee/omnibus_pesticides

Ne les laissons pas détruire nos vies et la biodiversité !

CINEMA



Welcome To europe

Ce film a pour objectifs de changer le narratif autour des questions de migrations et de déconstruire les idées reçues sur les personnes exilées.
Ce documentaire met en lumière des portraits de personnes exilées à travers leur parcours en Europe.
En s'appuyant sur des entretiens avec des chercheur.es, des politicien.nes et des personnes de la société civile engagé.es dans la défense des droits des personnes exilées, le documentaire présente une perspective éclairante sur la question, dans le but de déconstruire les préjugés souvent associés à ce sujet.

Diffusion prévue avec Attac et un réalisateur au Lido le 19 novembre à 20h30

La passion de la liberté

DE NOVEMBRE 2026 À AVRIL 2027 :
PROJECTIONS-DÉBATS DU NOUVEAU FILM
LA PASSION DE LA LIBERTÉ UNE HISTOIRE POPULAIRE DE LA GRÈCE
en France, en Suisse et en Belgique,
en présence de
Yannis Youlountas
de retour de Grèce

A Eymoutiers le 8 Février

A Limoges au Lido le 9 février



EVENEMENT

A Ambazac le 14 novembre à 20h



Championne du monde (ou tout au moins des pays de l'OCDE) en matière d'inégalités scolaires, l'école française est en grande souffrance. Ce constat, largement documenté, nous invite à résoudre un problème d'ampleur et paradoxal : alors que les politiques néolibérales s'acharnent à finir de la dégrader pour marchandiser autant que possible le secteur de l'éducation, il nous faut pourtant la sauver, sous peine de voir s'installer dans notre pays un système d'éducation à l'américaine et ainsi voir le problème s'amplifier encore.

Ce n'est aujourd'hui pas le moindre de nos soucis, chacun.e étant de fait concerné.e par le devenir de ses enfants dont le quotidien est actuellement souvent bien morose et en tous cas anxiogène.

Les colonies de vacances ont quant à elles quasiment disparu du paysage éducatif. Elles étaient pourtant des lieux d'éducation populaire et de brassage social.

Dans le secteur de l'éducation comme dans tous les autres, le syndicalisme, enfin, est à la peine depuis plusieurs décennies, laissant les mains quasiment libres à la classe dirigeante.

Il s'agit pourtant ni plus ni moins que de s'orienter vers une société profondément inégalitaire, et donc nécessairement violente, ou au contraire apaisée et donc pacifiée.

Stéphane LAFFARGE est enseignant, ex-président de l'association des CEMEA du Limousin et actuellement cosecrétaire de l'Union des syndicats Lutte de Classes – éducation. Il nous livre ses analyses, agrémentées de quelques chansons, depuis son parcours professionnel et militant et nous invite à agir pour une autre école et une autre société.

Communiqués

Actualité sociale en Limousin et en France

Communiqué du groupe local Attac 23-87

Rien ne peut justifier l'incendie de la Mairie de Limoges. Et la tristesse et l'accablement des Limougeaudes et Limougeauds ne peuvent pas plus être instrumentalisés au profit de quiconque.
Il nous est nécessaire de continuer à lutter contre les injustices aussi bien locales que nationales et internationales dans des actions non violentes.

Communiqué d'ATTAC France du 19 octobre 2026

Face à l'impasse autoritaire, la justice sociale comme réponse à la colère

En cette fin 2026, la colère sociale atteint un niveau rarement égalé. Depuis plusieurs années, elle n'a cessé de monter : gilets jaunes, mobilisation contre la réforme des retraites, lutte contre les mega-bassines, mouvement justice pour Nahel et tant d'autres… La mobilisation de la jeunesse porte aujourd'hui un même message : l'indignation face à l'aggravation des conditions de vie, la crainte de l'avenir et l'espoir d'alternatives de justice fiscale, sociale et écologiques.

En réponse à ces aspirations, le gouvernement, arc-bouté sur la défense des intérêts des ultra-riches, n'a pour seules réponses que la stigmatisation des manifestant·es et une répression violente. Nous l'affirmons : ces violences d'État sont inacceptables, le mouvement actuel est légitime et il est porteur de propositions d'espoir pour répondre aux urgences sociales et écologiques.
Suite à l'intervention d'Emmanuel Macron dimanche soir, **Attac condamne** le pillage des finances publiques et le saccage des services publics organisés par les gouvernements successifs sous la présidence actuelle.





Aujourd'hui, trop de personnes voient leur situation se dégrader, elles parviennent de plus en plus difficilement à vivre dignement de leur revenu et doivent choisir entre se chauffer, se nourrir, se déplacer ou se soigner. Elles vivent le déclassement social, parfois même, l'exclusion. La question du pouvoir d'achat est évidemment centrale. Lorsque le prix de l'essence, de l'alimentation, du logement et de l'énergie augmente, c'est l'immense majorité de la population qui subit les conséquences les plus lourdes : les salarié·es, les travailleur·euses précaires, les familles modestes, les retraité·es, les étudiant·es et toutes celles et ceux qui peinent à joindre les deux bouts.

Cette situation est d'autant plus insupportable que les inégalités se creusent, largement favorisées par les choix fiscaux, budgétaires et économiques de ces 10 dernières années en faveur des ultra-riches et des grandes entreprises. C'est une période de tristes records, ceux des profits des entreprises du CAC 40 et des distributions de dividendes, celui du taux de pauvreté et celui du désarroi, voire du désespoir. Ces orientations ont plombé l'action publique et le système de protection sociale et, au bout du compte, tout ce qui fait société.

Les services publics, qui doivent répondre aux besoins essentiels de l'immense majorité de la population, souffrent d'un sous-financement chronique alors que les besoins sont immenses. Pour seuls exemples, partout en France, nos écoles, lycées, hôpitaux ont besoin de moyens et de personnel. Au-delà, les incendies monstres de cet été ont dramatiquement illustré l'inaction face au changement climatique et les conséquences de l'austérité budgétaire sur les moyens dont disposent les pompiers.

En ce moment même, les discussions budgétaires portent sur un projet de budget injuste qui va encore appauvrir les classes populaires et asphyxier les services publics. Et le gouvernement n'est pas le seul à proposer cette politique injuste comme seul horizon. Le RN joue la surenchère dans la destruction des services publics : Marine Le Pen a annoncé un « effort radical » de 140 milliards d'euros d'économies d'ici à 2032 si le parti d'extrême droite venait au pouvoir.. Lors des discussions budgétaires à l'Assemblée nationale, le RN vote avec les macronistes contre toute mesure de justice fiscale.

Les raisons de la colère sont légitimes. Pourtant, le pouvoir a choisi la répression tous azimuts pour mater le mouvement impulsé par la jeunesse. Cette réponse répressive s'appuie sur une couverture médiatique qui stigmatise les manifestant·es et omet soigneusement de rappeler

les véritables causes et aspirations de ce mouvement. On assiste à un glissement autoritaire qui va de pair avec le refus obstiné du gouvernement de remettre en cause sa politique en faveur des plus riches. Ce choix irresponsable et dangereux pour la démocratie pave la voie à une arrivée au pouvoir de l'extrême droite.

Cette situation n'est ni une fatalité ni une injustice que nous devrions accepter en silence. La colère qui s'exprime est aussi une inquiétude face à l'avenir alors que les enjeux climatiques, sociaux, économiques et démocratiques sont intimement liés. Ce mouvement exprime un refus, celui de la hausse des inégalités et la précarité, mais aussi un espoir de changement. En particulier, l'exigence de justice fiscale n'a jamais été aussi forte au sein de la population.

Les propositions portées par ce mouvement doivent être entendues :

> **renforcer les services publics** pour, notamment, garantir un accès équitable à l'éducation, à la santé, au logement et aux transports. En particulier, les revendications des pompiers et de la fonction publique doivent être entendues, une politique climatique ambitieuse doit être mise en place et le **plan d'urgence de 10 milliards d'euros** revendiqué par le mouvement lycéen doit mis en oeuvre dans le budget 2027.

> **mettre en œuvre des mesures de justice fiscale** pour assurer le financement de ces urgences, de l'action publique et des investissements nécessaires pour faire face aux enjeux climatiques, énergétiques, environnementaux, sociaux, économiques et démocratiques. Attac propose un **plan de 10 mesures** pour récupérer 100 milliards d'euros pour financer les urgences sociales et écologiques.

> **améliorer le pouvoir d'achat, notamment les salaires**, dans un contexte de forte hausse du coût de la vie, comme **revendiqué par l'intersyndicale** en vue de la journée de mobilisation du 5 novembre.

> **interdire les armes mutilantes et les techniques d'interpellation létales** : museler la contestation sociale par la répression est une dérive autoritaire qui doit cesser. Attac a publié **une pétition sur le site de l'Assemblée nationale** déjà signée par plus de 140000 personnes.



Face à l'impasse de la politique menée depuis plus de dix ans en faveur des ultra-riches et des grandes entreprises, des alternatives de justice fiscale, sociale et écologique sont plus que jamais nécessaires.

Nous réaffirmons que le mouvement actuel est légitime et refusons le glissement vers un régime répressif, injuste, intolérant et autoritaire. Nous appelons à amplifier le mouvement les jours qui viennent, en particulier le 24 octobre et le 5 novembre, et à y défendre ces propositions pour un sursaut de l'espoir

Macron : un pyromane à la tête de l'État

Depuis 2017, les mobilisations massives se succèdent : ordonnances travail, Gilets jaunes, marches climat, retraites, salaires, services publics et aujourd'hui la jeunesse. À chaque fois, la réponse de Macron est la même : mépris des revendications populaires, refus du dialogue social avec les syndicats et les associations, passages en force à coup de 49.3 et répression féroce.

En ne concédant rien, même face à des mobilisations historiques, Macron a rompu le dialogue social et laissé s'installer l'idée que manifester par millions ne suffit plus à se faire entendre. Il porte une responsabilité majeure dans l'explosion de la colère et dans l'évolution des formes de contestation. !



CHRONIQUES

DES PENSÉES QUI NOUS INSPIRENT

Le combat des iraniennes dévoyé

En Septembre 2026, le rassemblement national a proposé de rendre le voile obligatoire dans l'espace publique. Dans une tribune au « Monde » (1), puis dans la revue « La Déferlante (2) Chirinne Ardakani (3) souligne la malhonnêteté intellectuelle de l'extrême droite lorsqu'elle invoque les luttes féministes, et notamment le mouvement Femme, vie, liberté en Iran. Nous synthétisons ces deux tribunes dans le document ci-dessous .

« Le 16 septembre 2022, Mahsa (Jina) Amini, Kurde iranienne de 22 ans, était tuée par la police des mœurs pour avoir refusé de se soumettre à la loi imposant, depuis 1983, le port du voile à toutes les Iraniennes. Près de quatre ans après ce féminicide d'État et la répression sanguinaire du soulèvement populaire Femme, vie, liberté, la déclaration du député d'extrême droite (Rassemblement national [RN], de la Somme) Jean-Philippe Tanguy, ce dimanche 30 août, qui dit vouloir « combattre l'idéologie islamiste » en « sanctionnant le port du voile en solidarité avec toutes les femmes à travers le monde qui sont forcées à le porter et qui meurent pour avoir cette liberté », sonne comme une provocation.

L'épiphanie féministe du député ne trompe personne. Peu auparavant [sur CNews, le 27 août], son collègue du RN Julien Odoul (Yonne) relayait le cliché sexiste de la plaignante « manipulatrice », « malveillante » et « menteuse » pour évoquer l'affaire du chanteur Patrick Bruel, accusé par une trentaine de femmes de violences sexuelles. A une heure de grande écoute, l'extrême droite s'est livrée à son exercice de manipulation favori : instrumentaliser les luttes féministes contre les dictatures patriarcales et religieuses pour défendre, en France, une mesure liberticide, misogyne et contraire aux principes constitutionnels : l'interdiction du voile dans l'espace public. Sous couvert de féminisme, il s'agit ni plus ni moins que de discriminer les citoyennes musulmanes.

Dévoiler de force les femmes au nom de leur « libération » est une vieille pratique de l'État patriarcal autoritaire. Imitant la Turquie kémaliste, le dictateur Reza Chah Pahlavi avait, par le décret du 8 janvier 1936 (Kashf-e hijab), interdit le voile, exposant les femmes à son arrachage forcé par la police, tout en imposant aux hommes des vêtements « à l'occidentale », avant d'être suspecté d'accointances nazies et renversé par les puissances alliées, en 1941. Harcelées et jetées à la vindicte, de nombreuses femmes s'étaient alors réfugiées dans leur foyer. Le ressentiment nourri par une partie de la population contribua, entre autres colères, à la révolution de 1979, bientôt confisquée par les islamistes – dont il faut rappeler qu'ils furent soutenus et armés par le bloc de l'Ouest obnubilé par la « peur rouge » et adepte du « ruban vert » plutôt que du « drapeau rouge ». Malgré les protestations du mouvement féministe iranien, la République islamique imposa alors le voile obligatoire en 1983.

L'intérêt grandissant du RN pour la cause des Iraniennes s'explique d'autant plus qu'elle lui permet de recycler à peu de frais son obsession du voile. Jordan Bardella s'était empressé, en novembre 2024, d'applaudir le geste de protestation de l'étudiante Ahou Dariae, arrêtée par la police des mœurs après avoir déambulé en sous-vêtements. De même, après les manifestations antirégime de janvier, le collectif identitaire Némésis se mettait en scène avec une pancarte « Fuck Khamenei », ralliant l'extrême droite royaliste iranienne surreprésentée en diaspora.

Bien au-delà de l'extrême droite, agiter le chiffon du voile en période électorale est politiquement rentable à droite, au centre et, depuis les attentats de Charlie Hebdo, auprès d'une certaine gauche qui dévoie chaque jour la laïcité pour la pointer contre les musulmans, et plus encore contre les musulmanes. En proposant de réprimer le voile dans l'espace public, l'extrême droite française s'inscrit historiquement dans sa longue tradition d'hostilité à la laïcité. En 1905, la loi de séparation des Églises et de l'État – loi de « pacification » plutôt que de « combat » –, portée par le républicain socialiste Aristide Briand et le radical de gauche Émile Combes, fut adoptée contre l'opposition des catholiques conservateurs et monarchistes.



LUCILE GAUTIER POUR *LA DÉFERLANTE*

Prendre une femme, iranienne ou afghane, pour « taper », en France, sur une musulmane et sur « les féministes » est une rhétorique désormais bien rodée, bien au-delà des rangs du RN. Sur BFM-TV en cette rentrée, c'est au nom des Iraniennes que la journaliste Sonia Mabrouk s'en est prise à Sara El Attar, une entrepreneuse portant le voile. En février 2025 sur LCI, l'ancien ministre de l'Intérieur Bruno Retailleau invoquait déjà « le courage des Iraniennes » pour donner la contradiction à une étudiante musulmane.

En réalité, Jina Mahsa Amini et les milliers de victimes de la théocratie militaire iranienne ont été tuées deux fois : par le régime de Téhéran, puis, à nouveau, en Occident, sous le poids des récits qui les ont dépossédées de leur lutte contre l'oppression totalitaire, en la vidant continuellement de sa substance.

Comme le résume l'anthropologue Chowra Makaremi, sous le « régime d'apartheid de genre » iranien « le voile sur la

tête des femmes et la présence de la police des mœurs est un moyen d'inscrire le contrôle de l' Etat sur le corps des citoyens, et c'est en tant que tel que les femmes le contestent ».../...Le geste révolutionnaire de brandir son voile, de le brûler renoue avec une forme d'antagonisme assumée , valorisant une mise en jeu de soi et un désir de renversement, c'est en cela que le voile obligatoire n'est pas l'objectif ou l'objet de la contestation mais son langage de lutte »(4)

En transformant le combat des iraniennes à leur refus du voile obligatoire, l'extrême droite agite la « menace islamiste » en mobilisant la figure orientaliste et raciste de l'ayatollah « barbare misogyne idéal » tout en désignant les musulmanes comme victimes et complices

Loin d'être l'alliée des femmes, des personnes LGBTIQA+ et des juifs qu'elle prétend être, le RN et ses alliés au Parlement européen ont, entre autres, voté contre la ratification de la convention d'Istanbul [la convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique, rédigée en 2011] et contre une série de résolutions dénonçant les restrictions portées à l'avortement, aux droits sexuels et reproductifs et à la contraception. Si bien qu'aucune femme dans le monde, ni personne d'autre d'ailleurs, ne peut attendre de l'extrême droite, adversaire éternel des femmes, de la vie, et de la liberté, ni secours ni salut. »

JPB

(1)https://www.lemonde.fr/idees/article/2026/09/03/chirinne-ardakani-avocate-vanter-le-courage-des-iraniennes-pour-s-en-prendre-aux-femmes-portant-le-voile-en-france-est-une-rhetorique-desormais-bien-rodee_6764890_3232.html

(2) https://revueladeferlante.fr/amalgamer-la-question-du-voile-en-iran-et-en-france-est-une-escroquerie-absolue/

(3) Chirinne Ardakani est avocate. Elle exerce en droit pénal international et en droit des étranger·es. Fille d'Iranien·nes ayant fui la dictature de Khamenei Elle a cosigné Des Iraniennes. Femme, vie, liberté, 1979-2024, éd. des femmes, 2024. Elle collabore à la revue féministe La déferlante.

*(4) Extrait de « **Résistances affectives. Les politiques de l'attachement face aux politiques de la cruauté » Chowra Makaremi La Découverte, 2025. En septembre 2026,invitée par le cercle Gramsci Chowra Makaremi, anthropologue au CNRS, est venue présenter son dernier livre. Dans celui-ci elle cherche à comprendre « pourquoi certaines morts soulèvent--elles des foules ? Comment les émotions et les relations peuvent--elles devenir des formes de résistance ? De Baltimore à Téhéran, de Buenos Aires à Delhi, cet essai traverse les soulèvements contemporains à partir de leurs matières sensibles, et déplie leur héritage féministe. C'est de là que part la question de la résistance affective, interrogeant ce que nos vulnérabilités, nos colères, nos attachements font à la politique. Il ne s'agit pas d'opposer l'émotion à la raison, mais de penser les affects comme une mémoire vive, un point d'appui et de riposte face aux politiques de la cruauté.../... De l'intime au collectif, l'enquête avance en suivant des points de tension (l'indignation, le deuil, la mémoire, les liens) qui tracent les chemins par lesquels on tient, on se relève et on répond. La colère face à une injustice, le chagrin qui ne passe pas, l'impression que ce qui compte est effacé : ce qu'on ressent est aussi politique – et ces expériences ordinaires nous invitent à porter attention à ce qui, en chacun, résiste déjà. Une « connaissance par corps », selon l'expression de Pierre Bourdieu, dans laquelle « ce qui est désigné comme subjectif, irrationnel, ou trop affectif est précisément ce par quoi une connaissance critique se fabrique », « un savoir qui permet d'élaborer ce passage, des affects aux émotions politiques ». Savoir dont Makaremi détaille les gestes et les chemins de la transmission.***

MOBILISATION

28ème régime

Comprendre le projet qui veut changer les règles des entreprises

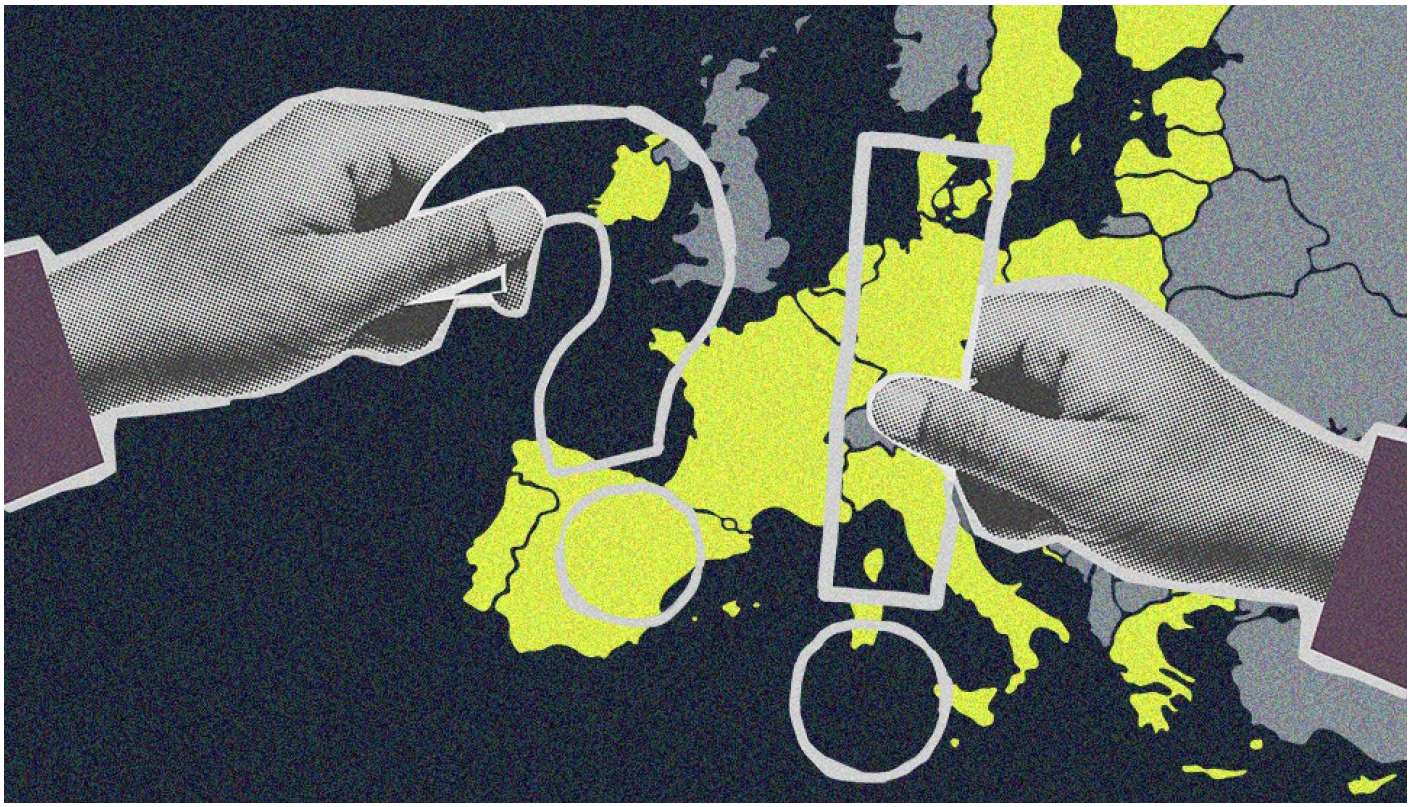

Présenté comme une simplification pour les entreprises, le projet de « 28e régime » veut créer un nouveau cadre juridique à l'échelle européenne. Encore en discussion, ce projet pourrait accentuer la mise en concurrence des législations et, avec elles, des droits des travailleur·ses.

L'Union européenne compte 27 États membres, avec leurs propres règles en matière de droit des sociétés, de fiscalité, de droit du travail ou de protection sociale. Le projet de « 28e régime » veut ajouter un nouveau cadre européen pour les entreprises. Présenté comme un moyen de simplifier leur activité dans plusieurs pays, il soulève une question majeure : quelles règles s'appliqueraient demain aux entreprises qui choisiraient ce nouveau statut ?

27 pays, 27 cadres nationaux...

Aujourd'hui, une entreprise qui veut exercer son activité dans plusieurs pays de l'Union européenne doit composer avec des législations nationales différentes. Droit des sociétés, fiscalité, droit du travail, protection sociale… les règles ne sont pas identiques d'un État à l'autre.

Pour les entreprises et les investisseurs, ces différences sont régulièrement présentées comme un frein au développement des activités à l'échelle européenne. Ils poussent donc à une simplification des règles.

Cette volonté s'inscrit dans une orientation plus large de l'Union européenne visant à réduire ce qu'elle considère comme des obstacles au fonctionnement du marché intérieur et au développement des entreprises européennes.

... et un « 28e régime » pour les entreprises

C'est dans ce contexte qu'apparaît le projet de « 28e régime ». Pourquoi 28e ? Parce qu'il viendrait s'ajouter aux 27 cadres nationaux existants, sans les remplacer. Les entreprises pourraient choisir ce nouveau cadre européen pour exercer leurs activités dans plusieurs États membres.

Le projet prévoit ainsi un cadre juridique européen facultatif, notamment destiné à faciliter la création et le développe-

ment transfrontaliers des entreprises. Parmi les objectifs avancés : la simplification des démarches et la possibilité de disposer d'un cadre commun plutôt que de devoir naviguer entre plusieurs systèmes nationaux.
On pourrait donc voir apparaître une sorte de « 28e État » virtuel pour les entreprises : non pas un nouveau pays, évidemment, mais un régime juridique supranational qui coexisterait avec ceux des 27 États membres.

Derrière les règles, des droits pour les travailleur·ses

Mais le sujet ne se résume pas aux formalités nécessaires pour créer une entreprise. Derrière les règles qui encadrent sa création et son fonctionnement se trouvent aussi des questions très concrètes pour les travailleur·ses : conventions collectives, salaires, droits syndicaux, information et consultation, représentation dans l'entreprise, licenciements collectifs ou encore contrôle des entreprises.

Vers un risque de dumping social européen

Derrière la « simplification » promise aux entreprises, c'est donc une autre logique qui se dessine. En permettant aux entreprises de rechercher le cadre juridique le plus avantageux, le 28e régime risque d'accentuer la concurrence entre les législations nationales et de tirer les protections sociales vers le bas. C'est cette logique de dumping social que dénonce la CGT.



Un projet qui n'est pas encore arrêté

Le 28e régime n'est pas encore en vigueur. Le projet est toujours en discussion au niveau européen. C'est donc maintenant que se mène la bataille syndicale autour de ce projet.
La CGT en demande le rejet et porte, avec les organisations syndicales européennes, des exigences pour empêcher toute mise en concurrence des droits des travailleur·ses.

Comprendre ce qui se prépare, c'est pouvoir peser sur ce qui sera décidé demain.

Depuis le site internet de la CGT : https://www.cgt.fr/actualites/europe/interprofessionnel/europe/28e-regime-comprendre-le-projet-qui-veut-changer-les-regles-des-entreprises

A LIRE

LA ROUTE LA PLUS CHERE DE FRANCE

Enquête citoyenne sur le projet de 6,5 km de 2x2 voies au nord de Limoges

collectif-alouettes-147

Sur la RN 147, le consensus est large : il faut faire quelque chose. Le projet de 2x2 voies au nord de Limoges rencontre pourtant une opposition tout aussi large. Pourquoi ? 6,5 kilomètres de route neuve pour au moins 143 millions d'euros : la plus chère de France. Pas un des carrefours dangereux n'est traité. Car l'ancienne route demeure et aucun tronçon suivant n'est programmé : la route s'achève sur un giratoire....



132 MILLIONS POUR 55 SECONDES

A FAIRE

HAUTE-VIENNE

- **14 novembre** : Rencontre des Comités Locaux (RCL)
- **14 novembre à 20h à EAGR Limoges :** Rencontre avec l'écrivaine et journaliste franco-irannienne Fariba Hachtroudi autour de son dernier ouvrage *Guerre en Iran - Journal de bord 2025-2026.* Opposante historique au régime iranien, elle a fondé en 1995 l'association MoHa, dédiée à la démocratie et à la laïcité. Pour en savoir plus **:** **www.mdh-limoges.org/spip.php?article4499**
- **14 Novembre** : Conf gesticulée – un long chemin vers l'émancipation à Ambazac (voir affiche dans le bulletin)
- **15 novembre** : AG Attac France
- **19 novembre 20h30 au Lido** : Welcome To Europe au Lido
- **25 novembre à 20h**, Salle Jean-Pierre Timbaud à Limoges Le collectif Chabatz d'entrar avec le soutien du collectif 8 mars organise une soirée autour du thème Femmes et Exil, parcours de violences dans le cadre de la journée internationale de luttes contre les violences faites aux femmes
- **28 au 30 janvier à Noriac :** Vent d'état, la nouvelle création By « La Thymélée » Encore une fois, la Thymélée aborde des sujets de société et interroge sur l'actualité avec humour et légèreté.
- **8 février :** la passion de la liberté à Eymoutiers avec Yannis Youlountas
- **9 février :** la passion de la liberté au Lido à Limoges avec Yannis Youlountas
- **19 mars :** venue de Raphael PRADEAU dans le cadre de son livre « Taxez les riches »
- **6 avril :** La farce humaine de Fred DUBONNET à la salle des fêtes du palais sur vienne

CORREZE

Contact : F. Perrin 06.83.72.81.08

CREUSE

- **11 novembre à 11h Gentioux (23) :** Mobilisation du devant le monument aux morts pacifiste

Contact Attac 23 : nicou.lc@orange.fr / attac23@gmail.com

HORS PERIMETRE

ATTAC LIMOUSIN – Bulletin des comités locaux de Corrèze, Creuse et Haute-Vienne de l'Association pour la Taxation des Transactions financières et pour l'Action Citoyenne. Imprimé par ATTAC 87, Maison des Droits de l'Homme, 119 Avenue du Général Leclerc 87100 Limoges. N°ISSN : 2102-0833, CPPAP : 1006 G 86005. Directeur de la Publication : Jean-Pierre Clausse Tél 05 55 01 28 69 ; E-mail : attac87@attac.org. Site Internet : http://www.attac.org ou http//www.local.attac.org/attac87 - Ce n° est tiré à environ 300 exemplaires. Les articles publiés dans ce bulletin n'engagent que leurs auteurs !